

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 035-7521/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Graines de Soleil au titre de l'année 2020

MET 19/13463/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le jardin d'insertion « Graines de Soleil » est une association Loi 1901, adhérente au réseau National des Jardins de Cocagne. Elle porte, depuis février 2006, un Atelier et Chantier d'Insertion par l'activité économique (ACI) dont l'objectif est d'accompagner des personnes en difficultés à retrouver un rythme de travail et une activité salariée au sein de l'association telle que :

- Production de produits maraîchers biologiques commercialisés en circuits courts ;
- Travaux d'aménagement, gestion et animations de jardins partagés dans des maisons de retraite, dans des résidences sociales et en pied d'immeubles ;
- Animations pédagogiques tous publics autour du maraîchage, de l'environnement, de l'alimentation et du développement durable.

Les études sur l'alimentation des personnes défavorisées montrent que la faiblesse de leurs revenus a un effet défavorable sur la qualité nutritionnelle de leur alimentation et donc sur leur santé. D'autres freins socioculturels relevant du niveau d'éducation, des habitudes alimentaires mais aussi des difficultés liées au logement (pour stocker et cuisiner) sont identifiés. L'association « Graine de soleil » a également fait le constat qu'une alimentation riche en graisses et en produits à forte densité énergétique a remplacé l'alimentation traditionnelle principalement basée sur une nourriture d'origine végétale.

L'association décline donc un programme visant à favoriser l'accessibilité à une alimentation saine au travers d'ateliers d'accompagnement collectifs sociaux :

- Promouvoir une alimentation saine et durable accessible à tous : mieux manger à moindre coût, utilisation de l'outil Opticourses pour apprendre à consommer des produits frais et de saison

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

- Favoriser au travers d'une pédagogie active la sensibilisation à une alimentation saine, à la saisonnalité des légumes, au recyclage des matières
- Proposer aux établissements scolaires des animations récurrentes au jardin : plusieurs classes cultivent ainsi un jardin, permettant aux enfants et parents de découvrir la culture potagère, la saisonnalité des produits ...

Les publics accompagnés sont les personnes éloignées de l'emploi, les enfants, les adultes handicapés, les détenus en fin de peine, les familles résidants en quartier prioritaire de la politique de la ville.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée, en partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à encourager une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous, issue d'un territoire productif d'exception.

Ce PAT, en cours de finalisation, se décline sur 6 axes : Economie, Nutrition/Santé/Accessibilité sociale, Foncier, Gastronomie, Environnement et Innovation. L'objectif est bien d'accompagner chaque phase de la production « de la terre à l'assiette ». Ces 6 enjeux se déclinent en ambitions et objectifs opérationnels qui seront réalisés et déclinés dans le temps. L'enjeu portant sur la nutrition et l'accessibilité sociale a été désigné comme prioritaire en 2020 par le comité de pilotage du PAT d'avril 2019.

L'association « Graines de Soleil » déclinera en 2020 des actions à visée sociale et accessibilité alimentaire :

- Favoriser l'accessibilité économique à une alimentation saine et de qualité.
- Encourager l'autonomie alimentaire des personnes bénéficiaires au travers de cours de cuisine de produits frais et de saison pour apprendre des recettes simples, goûteuses et peu onéreuses.
- Promouvoir une alimentation saine pour tous par l'évolution des comportements alimentaires, notamment en apprenant à transformer et conserver ses produits frais pour éviter de gaspiller et faire des économies.
- Faciliter le lien entre les agriculteurs locaux et les habitants des quartiers politiques de la ville de Marseille.
-

L'association entend ainsi développer des ateliers cuisine, jardin et des repas collectifs en lien avec des producteurs locaux.

L'association présente un budget équilibré de 986 839 euros. La Métropole est sollicitée à hauteur de 20 000 euros au titre des actions précisées ci-dessus.

Dans le respect de l'axe Nutrition/Santé/Accessibilité sociale du Projet Alimentaire Territorial, il est proposé d'accompagner l'association Graines de Soleil à la réalisation de ses actions au titre de l'année 2020, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'enjeu du Projet Alimentaire Territorial portant sur la nutrition, la santé et l'accessibilité sociale a été désigné comme prioritaire en 2020.
- Que les populations ayant des difficultés d'accès à une nourriture saine et régulière souffrent d'une stigmatisation qui renforce leur isolement social et entraîne une mésestime de soi ; et qu'à l'inverse l'accessibilité à des produits de qualité constitue un facteur de valorisation, de reconnaissance et d'intégration sociale.
- Que le lien entre la population et les producteurs du territoire est une des valeurs que véhicule le Projet Alimentaire Territorial, tout comme la saisonnalité et l'éducation à l'environnement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association Graines de Soleil au titre de l'année 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget principal 2020 de la Métropole au Chapitre 65 – Fonction 6312 – Nature 65748– Sous Politique G710, sous réserve de son approbation en Conseil de Métropole du 19 décembre 2019.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020